



Ce bulletin est à retourner au :

C.E. ASCOMETAL – Ets du CREAS

Avenue de France B.P. 10030

57301 HAGONDANGE CEDEX

Bulletin à déposer, accompagné de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, et de l'acompte.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun des voyageurs, de se munir de **ses papiers d'identité en cours de validité**, et de veiller à **s'inscrire sous les mêmes nom et prénom que la pièce d'identité qui sera présentée à l'aéroport**. **L'extension de la durée de validité à 5 ans de la carte nationale d'identité peut également générer des problèmes sur certaines destinations, même européennes. Des renseignements peuvent vous être donnés à l'accueil, n'hésitez pas à demander conseil.**

Si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs voyages, veuillez remplir une fiche par voyage.

NOM et Prénom :

Adresse complète :

CP : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone usine :

Adresse courriel : @.....

Service : ASCOMETAL (1) – CREAS (1)

Quotient Familial :

Séjour souhaité :

destination _____ dates _____

Avez-vous participé à un voyage en 2018 : OUI - NON ⁽¹⁾

Lequel :

Acompte à joindre à ce bulletin

20 % du prix de base du séjour par adulte (sans aide déduite).

A votre demande, vous avez la possibilité de faire un chèque par adulte avec étalement des retraits. Ceux-ci seront encaissés à raison de un par début de mois à partir de la confirmation par le C.E. de votre inscription.

_____ x Nb d'adultes = €

Chèque(s) :

Nombre :

Toutes les personnes participant au séjour :

NOM	Prénom	Age	Sexe	Date de naissance	Lien de parenté

Merci de nous préciser votre souhait concernant la disposition des chambres (réservé aux familles) ex : chambre quadruple, triple, deux doubles côte à côte, ou individuelle (sous réserve de disponibilité). A savoir que le tarif appliqué aux enfants peut varier selon le type de chambre attribué par l'organisme, qui ne respecte pas forcément le choix demandé :
.....

Date :

Signature :

(1) Barrez la mention inutile

NB : les voyages sont réservés au personnel en activité. Les R.V.I. peuvent néanmoins s'y inscrire dès à présent et dans la limite des places disponibles. Le tarif de base sans aide leur sera appliqué et leurs demandes seront étudiées à l'issue de la période d'inscription des actifs, soit à partir du 1^{er} octobre 2018.